



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

87 N° 4 1965

## L'obéissance religieuse, mystère de communion

J.-M.R. TILLARD (op)

p. 377 - 394

<https://www.nrt.be/it/articoli/l-obeissance-religieuse-mystere-de-communion-1524>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# L'obéissance religieuse, mystère de communion\*

Le grand souffle de renouveau qui traverse aujourd'hui l'Eglise de Dieu ne peut pas se contenter d'imposer à la théologie et à la pastorale une repensée des grandes structures extérieures, juridiques, canoniques qui dessinent le visage institutionnel du Peuple de Dieu. Il doit surtout s'infiltrer dans les zones les plus profondes, celles où précisément la semence évangélique germe, se développe, cherche sa pleine maturation. Or — comme nous l'avons montré ailleurs<sup>1</sup> — la vie religieuse se situe dans ces zones mystérieuses de l'Eglise *Communio in Vie*, insérée dans l'élan dynamique de la grâce baptismale vers la parfaite éclosion du mystère de filiation adoptive et de demeure dans le Père qui définit l'être chrétien. Aussi doit-elle, en ce temps-ci de l'histoire du dessein de Dieu, chercher à se juger face à l'Evangile.

Car elle aussi, comme tout dans l'Eglise, a subi l'usure des siècles, s'est laissé marquer par les divers courants qui, depuis son apparition, ont traversé la pensée chrétienne. Il se peut que l'amas de ces diverses alluvions souvent simplement superposées ait comme voilé ou — ce qui serait pire — gauchi la strate fondamentale sur laquelle elle repose, et qui définit sa place dans le Peuple de Dieu. Cette strate est, sans nul doute, la recherche ardente de la perfection baptismale, mais moyennant la fidélité à ces moyens bien spécifiques que sont les vœux, tous dominés par celui d'obéissance. Il nous paraît donc nécessaire de nous poser quelques questions sur l'authentique nature de l'obéissance religieuse. Cela nous semble d'autant plus urgent que plusieurs religieux s'interrogent aujourd'hui, non sans une certaine inquiétude, sur ce point qui est au cœur de leur engagement pour le Christ et leurs frères humains.

## De la morale chrétienne à l'obéissance religieuse

Faisons d'abord une remarque qui nous semble nécessaire pour dissiper des équivoques. Nous ne parlons pas ici de la perfection évangélique en tant qu'elle est un don bienveillant et gratuit du Père,

---

\* Cet article reprend une étude parue dans *La Vie des Communautés Religieuses*, Montréal, 8, 1964. Il s'inscrit dans une série d'articles consacrés à une repensée de la théologie de la vie religieuse dans la lumière de l'*aggiornamento* conciliaire.

1. *La vie religieuse dans le Mystère de l'Eglise*, dans *Sciences Ecclésiastiques*, 1962, pp. 89-108.

offert à chacun non suivant la mesure de ses mérites mais uniquement selon le dessein mystérieux éternellement caché dans le cœur de Dieu. Nous étudions ici l'engagement personnel de l'homme dans son effort généreux vers une réponse qu'il veut parfaite, une correspondance qu'il veut fidèle à l'appel inscrit en lui lors de l'événement baptismal. En d'autres termes, nous nous situons au plan humain de la *recherche* de la perfection évangélique qui, envisagée du côté de Dieu, n'est que *don*. Alors, la vie religieuse se définit tout entière par son orientation vers une vie chrétienne répondant le plus parfaitement et le plus intensément possible à l'appel de la grâce.

Puisqu'elle s'inscrit au cœur d'une vie ainsi tendue vers la fidélité parfaite à la poussée de la grâce, comme le moyen premier et privilégié pour cette fidélité, il est clair que la finalité de l'obéissance religieuse doit correspondre à la fine pointe de ce qu'il est courant d'appeler la vie morale chrétienne. Aussi, en bonne méthode théologique, est-ce à partir de ce qu'il y a de plus formel et de plus central dans l'agir chrétien qu'il convient de réfléchir sur la nature de l'obéissance. Autrement — et l'expérience prouve que ce risque n'est pas vain — on risque de faire de celle-ci un absolu que l'on essaie ensuite de rattracher comme on le peut aux lois ordinaires de la vie de grâce.

Or, la vie morale évangélique est toute dominée non par la loi des préceptes, mais par ce que Jean a appelé — en mettant cette expression sur les lèvres du Christ lui-même — le commandement de la charité (*Jn*, 15, 12. 17), unique loi dans laquelle toutes les autres sont dorénavant absorbées, et qui est le « commandement nouveau » (*Jn* 13, 34. 35), à ce point caractéristique que « à ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples : à cet amour que vous aurez les uns pour les autres » (13, 35). A son tour, Paul, en des textes trop connus pour être rappelés ici par le détail, insiste sur le fait que l'existence chrétienne se déroule non sous la loi mais sous la grâce (*Rm* 6, 14). Certes — et C. H. Dodd l'a merveilleusement mis en lumière dans son petit livre *Gospel and Law*<sup>2</sup> — il serait vain de chercher à bâtir une morale chrétienne dans laquelle aucune loi n'interviendrait. Paul lui-même ne cesse de rappeler à ses frères des préceptes qu'ils doivent à tout prix observer, sous peine de mettre en péril leur fidélité au Christ ; et ces préceptes concernent très souvent des points très courants de la vie concrète des hommes : ne pas se chicaner, ne pas s'enivrer, ne pas refuser de payer l'impôt, se respecter mutuellement dans l'amour, etc. Mais ces exigences de la Loi Nouvelle ne sont plus des articles d'un code extérieur au croyant, ce sont des préceptes « écrits sur le cœur » (2 *Co* 3, 2), imprimés en celui-ci dans l'instant même où, par le bain baptismal, l'Esprit venait y insuffler une

2. C. H. Dodd, *Gospel and Law*. Cambridge, 1951 ; traduit en français sous le titre : « La Morale de l'Évangile », Paris, 1958.

vie nouvelle, celle du Seigneur Jésus ressuscité en celui qui devient dorénavant son membre. Et ils y étaient alors comme sigillés par l'*Agapè* du Père en Jésus.

Les préceptes chrétiens sont donc ceux que l'amour pascal impose non comme ses *conditions* mais au contraire comme son *rayonnement* obligatoire dans l'être et l'agir de celui que le passage dans la Mort-Résurrection du Christ a renouvelé. Ils se résument tous en une unique obligation — multiforme dans ses applications et ses réalisations — qui s'énonce ainsi : Dieu a imprimé son propre amour, comme principe nouveau d'existence, dans le cœur du croyant ; à celui-ci maintenant de vivre « *en communion* » avec cette initiative de l'*Agapè*, de laisser ce dernier imprégner sa vie à ce point que dans son action personnelle passe l'action de Dieu lui-même, comme sacramentalisée par lui. Comme le dit C. H. Dodd (*op. cit.*) il faut que la *qualité* et le *but* de l'acte par lequel le Père nous a sauvés en Jésus, son Fils donné, soient comme prolongés par l'action du baptisé, « reproduits dans l'action humaine ». C'est ce que nous voulons dire lorsque nous définissons la morale chrétienne comme *une morale de communion*. Communion dans le mouvement le plus profond du cœur du Père et qui — vis-à-vis de l'homme — est cette *Agapè* dont la raison humaine ne peut sonder la profondeur et qui lui paraît folie, folie de l'envoi du Fils unique, folie de la Croix douloureuse. Tout le reste — préceptes, conseils, lois impératives — n'a de sens et de valeur chrétienne que dans le rayonnement de cette *communion à l'acte de Dieu*, et tout cela n'est qu'au service de cette *communion*, pour lui permettre de s'exprimer, de rayonner, de se traduire correctement dans telle ou telle situation bien concrète de la vie humaine.

Le fondement premier de la morale chrétienne n'est donc plus la loi — malgré la dignité, l'utilité de celle-ci — mais l'amour de charité. Une action se conforme ou non à l'Évangile non pas d'abord et essentiellement en raison de la fidélité de son contenu aux impératifs de tel ou tel article du décalogue ou des commandements de l'Église — encore, répétons-le, que cela ne doive nullement être méprisé, et qu'il faille nécessairement en tenir compte — mais selon sa *qualité* d'amour du Père et des frères. Voilà en quoi réside précisément ce que l'on appelle, en employant une expression entérinée par l'hagiographie mais qui nous paraît malheureuse, l'héroïsme chrétien, qui est un héroïsme plus de l'ordre de la *qualité* que de la quantité, qui ne se mesure pas tant au nombre des actes accomplis qu'à leur motivation et à la couleur de leur amour. Le contenu des commandements ne se situe plus au centre de l'agir du croyant, mais à sa périphérie (ce qui ne signifie nullement *en dehors* de cet agir), littéralement entraîné par le dynamisme de la charité, charrié par celui-ci en fonction de telle circonstance et de telle forme concrète de la vie humaine.

Puisque, au plan où nous nous situons dans cette réflexion, elle vise essentiellement et uniquement la perfection de la vie chrétienne, l'obéissance religieuse a donc pour but de permettre à cette *qualité* de charité d'atteindre sa plénitude dans le cœur du baptisé, afin que ses actes deviennent le plus parfaitement possible *en communion* avec l'acte du Père. Elle se trouve donc finalisée par une *qualité* de l'acte chrétien, non par l'accumulation de nouvelles et surérogatoires obligations rendant la vie baptismale plus austère ou plus tatillonne, ni par le choix de moyens surhumains. Si — et il le faut bien — elle implique le choix d'une règle spéciale de vie, comportant toute une dimension d'ascèse et de renoncement<sup>3</sup>, ce n'est pourtant pas *pour* l'observance de cette règle que le religieux se lie par l'obéissance, mais pour que cette règle l'éduque peu à peu à la *qualité* de charité dont nous parlons. La nuance est importante, et l'expérience montre que souvent on l'oublie. On ne fait pas vœu d'obéissance, formellement, pour s'astreindre à une existence plus rude que celle des autres baptisés, ni pour pouvoir embrasser plus d'impératifs de la loi chrétienne. Le religieux ne vise pas non plus à assumer toutes les abnégations, toutes les croix ; comment d'ailleurs le pourrait-il, lui qui se sépare de la situation ordinaire des hommes et donc de ce que celle-ci apporte avec elle de luttes et de souffrances pour la fidélité à l'Évangile ? S'il fait vœu, c'est formellement pour chercher et trouver *une qualité de charité* telle que dans tous ses actes l'amour du Père se réfractera, et que son engagement humain *communiera* à l'*Agapè* divine et au dessein de Salut qu'elle informe. Ce qui, étant donné le péché de l'homme, exige toute une ascèse, un piétinement constant de l'égoïsme, une discipline stricte : il s'agit de former à une charité plus parfaite, donc plus dépouillée de tout relent de retour sur soi, de fermeture sur ses propres problèmes.

Car cette *communion* de l'obéissance, puisqu'elle cherche la perfection, tend à embrasser toute la *qualité* de l'amour du Père, et en particulier la dimension de Salut — qui est comme sa caractéristique propre face au monde pécheur — avec toutes ses composantes. Le religieux, même s'il est contemplatif, ne recherche pas un amour chrétien abstrait, plongeant dans un au-delà du temps et de l'histoire, dégagé des conditions actuelles du mystère de l'homme. Il désire, tout au contraire, *communier* à l'*Agapè* divine telle qu'elle s'actualise en ce temps-ci de la *Heilsgeschichte*, l'*Agapè* du Père en Jésus vivant en son Église. Sa *qualité* d'amour veut être la *communion* à la qualité actuelle de l'amour du Père. Ces précisions nous semblent importantes. Faute d'y avoir vu clair à ce plan beaucoup de vies religieuses risquent

3. Voir notre étude *La Vie religieuse, sacrement de la puissance de Dieu*, dans *La Vie des communautés religieuses*, 1964 ; *Religious Life Sacrament of God's Power*, dans *Review for Religious*, 23, 1964, pp. 420-432.

de tourner longtemps en rond, en quête d'une perfection illusoirement cherchée dans une Eglise idéale (lorsque l'on songe encore à se situer en Eglise), alors que, en cette étape-ci de son histoire, l'Eglise de Dieu ne se trouve que dans l'Eglise pérégrinante.

### L'obéissance religieuse, rencontre de deux relations de communion

Envisagée dans cette perspective, et ainsi située dans tout l'ensemble de ce que l'on appelle la morale chrétienne, l'obéissance religieuse apparaît comme le point de rencontre de deux relations de communion, l'une allant du supérieur à Dieu et à sa communauté, l'autre allant du religieux et de la communauté entière au supérieur. Car alors le mystère de l'obéissance ne concerne pas simplement l'inférieur, mais également — et peut-être même surtout — le supérieur. Nous allons nous expliquer.

#### *L'obéissance du supérieur.*

En effet, le supérieur doit obéir, et de son obéissance dépend la *qualité* d'amour de sa communauté entière, la couleur de la *communion* de celle-ci à l'*Agapè* de Dieu. Car s'il est placé à la tête de cette communauté de frères, ce n'est pas d'abord et essentiellement pour donner des ordres, pour y « commander en maître ». Certes, il est le chef, donc celui qui commande et dirige. Mais de lui vaut ce que le Christ dit de toute autorité du Royaume de Dieu : l'autorité qu'il détient en est une *de service* (*Mt* 20, 25-28 ; *Mc* 10, 42-45). Il est le chef surtout parce qu'il est celui qui *se donne* à ses frères pour qu'ils puissent à leur tour réaliser en plénitude le don de tout eux-mêmes au Christ et aux hommes. Sa fonction le met *au service* de ses frères pour que ceux-ci puissent se mettre plus entièrement *au service* du dessein de Dieu, en *communion* avec le mystère de Jésus *Serviteur de Yahvé*. Aussi, faut-il le concevoir comme le principe dynamique de vie évangélique de la communauté, celui qui lui infuse l'authentique esprit du Christ, lui imprime l'élan pour qu'elle réponde au désir précis du Seigneur sur elle, désir qu'essaient de dessiner (dans la ligne du charisme du fondateur suscité par Dieu) les Constitutions et les Règles.

Il revient donc en propre au supérieur de chercher sans cesse à discerner ce que, en fonction de la fin spécifique de l'Institut ou de l'Ordre, des circonstances concrètes, des personnalités concrètes de ses religieux, Dieu attend et exige *hic et nunc* et de l'ensemble et de chacun. Dieu lui confie la responsabilité du tout et des individus. Pour trouver la perfection évangélique ceux-ci ont opté pour la voie de l'obéissance à un supérieur, et ce choix met en cause le dessein divin

de Salut. Au supérieur incombe donc la fonction de médiateur entre la volonté du Seigneur et la communauté. Ceci implique qu'il travaille à conduire chacun de ses frères là où, Dieu d'abord — qui a éveillé en ce dernier l'appel à la perfection évangélique selon telle forme de vie chrétienne — puis ce frère lui-même — qui a dit *oui* à cet appel — le veulent. Il apparaît ainsi comme pris entre deux obéissances : obéissance à l'appel du Seigneur sur *cet homme*, obéissance à la réponse généreuse de *cet homme* et à son désir de vie évangélique. Et cette double obéissance définit de fait sa qualité de supérieur. *Il se trouve à la fine pointe du mystère d'obéissance de la communauté entière, non pas d'abord comme celui d'où découle l'autorité, mais comme celui par lequel s'opère de façon éminente la communion avec le dessein divin.*

Ce n'est pas là une position facile. Même en communauté chacun a, dans le plan de Dieu, sa vocation propre, avec ses charismes, ses talents, sa personnalité. Bien qu'il ne puisse jamais perdre de vue la fin commune et les moyens spécifiques de son Institut (inscrits dans les Constitutions), le supérieur ne peut pas diriger chacun selon un gabarit universel, brimer les aspirations et les aptitudes individuelles pour qu'elles se coulent malgré tout dans une sorte de moyenne valable pour tous. Ce serait gâcher le premier don que le Créateur fait à l'homme, celui de sa personnalité. Il lui faut donc, au contraire, tâcher de discerner *la façon typique dont chacun des religieux doit vivre la vocation commune*. Le bon et véritable supérieur ne se confond pas avec un bon administrateur des biens de la communauté, ni même avec celui qui sait imposer à tous une scrupuleuse observance du moindre point des Constitutions. Il est celui qui, après avoir dans la prière, la réflexion, le dialogue avec ses frères, essayé de déceler le vouloir divin et sur l'ensemble de la communauté et sur chacun de ses membres, s'applique à *obéir* le plus fidèlement possible à cette volonté. C'est pourquoi, d'ailleurs, la vertu surnaturelle de prudence — au beau sens que lui donne saint Thomas d'Aquin — doit briller en lui. Car alors il a en face de lui d'une part la Règle et toutes ses exigences, d'autre part chaque frère avec son visage propre. Il lui faut ne pas sacrifier un plan à l'autre, ni créer une sorte de compromis mesquin et médiocre, mais faire que la *qualité* spécifique de charité que Dieu attend de chaque religieux et de la communauté entière se réalise grâce à la fidélité aux Constitutions. Il n'est pas d'abord le gardien des observances, mais *l'éducateur de la charité par la fidélité aux observances*. La nuance est capitale. Du supérieur dépend que sa communauté soit ou d'abord école de charité ou d'abord école de discipline.

A ce point de notre recherche nous pouvons nous poser une question. On parle un peu partout, et sans doute avec raison, d'une crise ac-

tuelle de l'obéissance chez les jeunes religieux. Ne faudrait-il pas élargir l'inquiétude et se demander si la crise la plus grave, la plus lourde de conséquences, n'est pas celle de l'obéissance des supérieurs au sens où nous l'entendons ici. Alors qu'aux origines du monachisme, puis dans les communautés du type de celles fondées par Augustin, dans la tradition bénédictine, dans les premiers couvents des mendiants, le supérieur se définissait surtout comme un père chargé de conduire à la perfection évangélique la communauté fraternelle, n'a-t-on pas eu tendance, depuis plusieurs siècles, à en faire avant tout le responsable des affaires extérieures, de l'administration générale et de la discipline commune, en laissant aux maîtres des novices et aux directeurs spirituels (qui, eux, n'ont aucune autorité disciplinaire) la charge du spirituel ? En un mot, on a dissocié dans le supérieurat la fonction temporelle administrative et la fonction typiquement évangélique, et on n'a laissé à celui qui porte le titre de supérieur — et est pour cela revêtu de toute l'autorité — que le domaine le moins spécifiquement religieux, celui de la discipline extérieure. Ainsi s'est créée toute la hiérarchie que nous connaissons, et que le code de Droit Canon a entérinée.

Certes il y avait là de grands avantages. La discipline pouvait être plus sûrement garantie. Mais aussi on en est arrivé souvent à une conception légaliste de la vie religieuse, le supérieur étant lié à l'observance extérieure des divers points de la Règle non au domaine intérieur, à la *quantité* des articles des Constitutions à faire observer non à la *qualité* d'amour inspirant du dedans cette observance. On comprend dès lors aisément que des conflits éclatent entre de jeunes religieux, venus d'une société en quête d'authenticité, et des supérieurs se sentant en conscience tenus de faire observer le moindre point des Constitutions, même si dans le fond de leur cœur ils jugent que bien des prescriptions de la Règle ne sont guère applicables aujourd'hui. De là, le drame de conscience qui déchire bien des supérieurs. Ils veulent obéir à la loi, mais par le fait même ils désobéissent souvent à tout ce que le Seigneur a inscrit par son Esprit dans l'âme de leurs religieux, à des appels liés aux circonstances actuelles de ce temps-ci de l'Histoire du Salut, et qui ne cadrent pas parfaitement avec les détails de la Règle quoiqu'ils répondent à la fin spécifique de la communauté. En d'autres termes, pour préserver la *quantité* des observances ils risquent (et ils le sentent) de mettre en veilleuse la *qualité* de charité avec la plénitude de *communion* au dessein divin qu'elle implique. Or, n'avons-nous pas souligné plus haut que la morale évangélique était essentiellement et formellement une morale de la *qualité* de charité, de la plénitude de *communion* ? Et n'avons-nous pas ajouté que cette charité devait se chercher dans l'Eglise en ce temps-ci de son Histoire ? On en arrive alors à ce spectacle, que nous

connaissions tous, de communautés s'acquittant par obéissance de leurs exercices, mais pour se « débarrasser » d'une obligation qui ne colle plus à la vie concrète. Qui y a gagné ? Ni la charité, ni la Règle, ni l'Évangile. Et on tombe dans un authentique esclavage de la loi. Au lieu d'être une éducatrice au service de la charité, celle-ci est devenue un lourd appendice pesamment traîné, dont on est heureux de se libérer dès qu'on le peut.

On nous objectera : « Que faire alors ? Supprimer les Constitutions, ou — ce qui revient de fait au même — ne plus en tenir compte ? » Ce n'est certes pas la solution. Les Constitutions dessinent le visage propre de la communauté, précisent le vouloir du Seigneur en fonction de tel service qu'il veut voir rendu dans son Église. On peut et même on doit les adapter aux conditions actuelles. On ne peut les faire disparaître. Elles sont indispensables ; et si elles existent elles doivent être observées. Mais — et cela vaut surtout nous semble-t-il pour les communautés de religieuses et de religieux non clercs — ne pourrait-on pas tabler davantage sur le jugement personnel du supérieur, lui accorder un authentique pouvoir d'interprétation de la Règle en fonction des circonstances concrètes ? Au lieu d'en faire le simple gardien des lois et celui qui a charge de les appliquer, n'y aurait-il pas avantage à en faire aussi l'interprète ? Evidemment il y a des risques, mais la fidélité à l'Évangile ne peut pas se laisser étouffer par la peur du risque. Un supérieur en dialogue ouvert et droit et avec ses supérieurs majeurs et avec sa communauté, ardemment désireux d'obéir au dessein de Dieu sur l'ensemble de ses frères et chacun d'eux, soumis au contrôle de visites canoniques sérieuses et faites dans le même esprit, peut seulement alors accomplir en plénitude sa fonction. Loin de diminuer son rôle, d'en faire un simple fantôme, cette marge d'initiative et de jugement prudentiel lui redonne au contraire la place qui doit être la sienne : celle de celui qui imprime à la vie de l'ensemble son orientation concrète et qui le peut parce qu'il sert de *médiateur vivant*, de lien de communion entre la volonté de Dieu et l'aujourd'hui de l'Histoire du Salut.

La boutade que l'on entend parfois sur les lèvres de certains prédicateurs de retraites : « Le supérieur, c'est le livre des Constitutions toujours ouvert » nous paraît le témoin de la conception sclérosée et juridique que nous critiquons ici : à la limite, il suffirait d'un robot répondant oui ou non suivant que la demande du religieux est en conformité ou non avec la lettre des Règles, et le supérieur n'est plus qu'un simple fonctionnaire, se demandant souvent lui-même s'il ne perd pas son temps. On oublie que l'obéissance religieuse est un mystère enraciné dans le dessein même de Dieu sur son Église, qu'elle vise à provoquer une *communion* plus vraie et plus intense entre l'*Agapè* divine *hic et nunc* et l'engagement des religieux dans l'œuvre

du Salut du monde, que les Constitutions — avec leur orientation précise dont, nous le répétons, la nécessité ne fait pas de doute — sont au service de cette *communio*n et de sa *qualité*. Or cette *communio*n doit se nuancer au moins normalement, selon les diverses circonstances de temps, de lieu, de personne, les différentes urgences de l'amour du Père pour les hommes. Le supérieur a la merveilleuse, importante mais difficile fonction d'opérer sans cesse l'ajustement entre la lettre de la Règle — qui est une première volonté précise du Seigneur — et le concret de la situation — qui est un autre appel du Seigneur en son Eglise pérégrinante. L'obéissance de la communauté s'origine ainsi en lui comme en sa source : *il est celui qui établit le contact fondamental avec le dessein divin au service duquel tous se trouvent engagés*.

Ceci nous amène à une seconde question, tout aussi grave. Nous disions plus haut que le supérieur devait essayer de déceler — à l'intérieur de la vocation globale de l'Institut ou de l'Ordre — la vocation propre de l'individu. Nous ajoutions qu'il devait exercer l'autorité en visant à ne pas étouffer cette caractéristique personnelle, qui vient de Dieu elle aussi, et qui est appelée à jouer un rôle bien précis dans le dessein de Salut. Or ce chiffre personnel se découvre lentement. Comme tout baptisé, le religieux sincère « se cherche », et tout n'est pas dit le jour où il prononce sa profession perpétuelle. Ce n'est au contraire qu'un point de départ. De plus, puisqu'il s'agit de *qualité* de charité plus que de quantité de points à suivre, il peut arriver dans la vie d'un religieux fidèle un moment où tel point de la règle peut être mis dans l'ombre sans aucun détrimment pour la totalité de la fidélité religieuse et à la fin spécifique de la communauté et à l'appel personnel du Christ. Donnons un exemple : pour un religieux vivant vraiment en état d'union de prière et d'intention au Christ, la demi-heure quotidienne d'oraison commune peut ne plus être aussi nécessaire qu'à un jeune profès. Le rythme chrétien de chaque membre de la communauté ne correspond pas nécessairement à un barème moyen. Il y a les lents, les impétueux, ceux qui sont en crise, ceux qui relèvent à peine d'une terrible tentation, etc. Certes il faut un règlement commun et une vie commune de prière et d'observance. D'ailleurs — nous y reviendrons — cette communauté de vie, de prière, est le remède le plus puissant à bien des problèmes. Pourtant il faut se demander lucidement si souvent, sous prétexte de garantir le bien commun et l'ordre disciplinaire, on ne met pas trop souvent dans l'ombre les personnes et leurs vocations particulières.

C'est là un contresens. Comme toute société, la communauté religieuse ne vit que par et pour les personnes qui la constituent. Ce sont celles-ci qui recherchent la perfection évangélique, elles que les Con-

stitutions veulent aider à réaliser leur idéal propre. Il faut donc que, tout en assurant le bien commun et en veillant scrupuleusement à ce que la qualité de vie commune prévue par la Règle soit sauvegardée, le supérieur songe aussi aux personnes, à leur rythme d'ascension spirituelle, qu'il ne les sacrifie pas pour sauver la collectivité, ce qui serait un fort mauvais calcul aboutissant de fait à la ruine de cette collectivité elle-même. Car une société vaut ce que valent ses membres. A condition bien entendu, que ces personnes soient droites, que sans jouer un double jeu elles recherchent vraiment la fidélité au Seigneur.

D'ailleurs, la fonction première de la vie commune n'est pas de constituer un tableau réussi, une démonstration parfaite des exigences des Constitutions. C'est, tout au contraire, de fournir un milieu fraternel dans lequel tous s'épaulent en assumant en commun les lenteurs, les retours en arrière des uns, les pas de géant et les enthousiasmes des autres. Evidemment, le supérieur ne doit pas, pour parler strictement, obéir à ses frères — il est *leur* supérieur, et les mots doivent garder leur sens propre — ni se plier mollement à tous leurs caprices, sous prétexte de permettre l'épanouissement de leur personnalité religieuse !... Pourtant, puisqu'il est mis par le Seigneur au service de leur perfection évangélique, il a l'impérieux devoir de *respecter toute l'action de Dieu en eux*, sa mystérieuse pédagogie déjà inscrite dans les talents qu'il leur a donnés. Là encore son jugement surnaturel de prudence doit jouer le rôle clé que la théologie attribue à cette vertu : elle est la vertu spécifique du chef.

Bref, il nous semble que si l'obéissance subit aujourd'hui une crise, la raison doit en être cherchée en grande partie dans la conception que l'on s'est faite du supérieur. Faute d'avoir saisi avec clarté que le mystère de l'obéissance s'enracinait dans son obéissance personnelle au dessein de Dieu sur chacun de ses religieux, et dans sa *communio*n au désir du Seigneur sur son Eglise *hic et nunc*, on a mis dans l'ombre l'exercice de sa vertu de prudence, qui est la vertu typique du chef. Il est ainsi devenu souvent le simple gardien de la Règle, un fonctionnaire chargé de distribuer les permissions. On l'a confondu avec la lettre des Constitutions, alors qu'il devrait être précisément celui qui y insuffle l'esprit du Seigneur pour le *hic et nunc* de l'*Agapè* du Père.

### *L'obéissance de l'inférieur*

Il nous est maintenant aisé de situer l'autre relation de communion dont la rencontre avec celle que nous venons de présenter fait l'obéissance religieuse, la relation qui va du religieux et de la communauté entière au supérieur.

Par l'obéissance, disions-nous plus haut, le religieux veut *communier* à Dieu, parvenir à une certaine *qualité d'Agapè* qui soit comme la

sigillation en lui de l'amour du Père manifesté en son Fils Jésus. Mais il veut le faire en se mettant en une situation de *kénose* qui lui permette de *communier* à l'attitude la plus profonde du Christ en réponse à l'amour du Père. Car cette *qualité d'Agapè* dont nous parlons ici vient à la fois et inséparablement du cœur du Père débordant de *hesed we' emet* (miséricorde et fidélité) et du cœur du Fils en son Incarnation. Pour parler strictement, c'est la *qualité* que possède l'*Agapè* du Père lorsqu'elle est accueillie par le Christ, la couleur propre de l'Amour-du-Père-en-Jésus.

Or, c'est dans un cœur en état de *kénose* que le Christ Jésus reçoit l'amour salvifique du Père. Par *kénose* on le sait, la théologie désigne l'état d'abaissement, d'humilité poussé jusqu'à l'extrême, de « vide de soi », de dépouillement, qui est celui du Fils de Dieu non seulement incarné et devenu homme, mais encore poussant jusqu'à l'acceptation de la Croix ignominieuse la soumission aux suggestions de l'amour du Père pour les hommes. Nul ne l'a mieux exprimé que Paul dans la lettre aux Philippiens (2, 5-11), et tout l'Évangile selon Jean est lui aussi traversé par cette intuition. La *kénose* est donc l'attitude que la *qualité* de sa *communion* au vouloir du Père fait naître en Jésus. Sa volonté propre se laisse à ce point transpercer et imbiber par celle du Père qu'il devient entièrement *pauvre de lui-même*, ne songeant plus à ses intérêts propres ni à ses rêves personnels mais uniquement à ce que veut le Père en lui.

De fait, tout baptisé doit tendre vers une imitation de cette *kénose*, en fonction de son état et de son appel personnels. Mais parce qu'il recherche la perfection de la *communion* humaine à l'*Agapè* du Père en Jésus, parce qu'il ne veut avoir comme unique préoccupation terrestre que la correspondance la plus parfaite possible à la *qualité* de l'amour de Dieu pour le monde, le religieux essaie de pousser lui aussi à l'extrême ce « vide de soi », ce dépouillement de sa volonté propre, sûr — puisque le mystère de l'Église se vit tout entier dans celui de la Pâque de Jésus — qu'ainsi il sert l'Évangile. C'est pourquoi, par le vœu d'obéissance, il lie même sa volonté. A qui la lie-t-il ainsi ? A Dieu, certes, et pour le dessein divin de salut. Mais parce que, d'une part, Dieu n'est pas visible et, que d'autre part, tout dorénavant ne se vit que « en Église » c'est-à-dire communautairement, c'est surtout à travers la volonté de celui qu'il appelle son supérieur qu'il compte ainsi rejoindre la volonté divine salvifique. Il se lie à la volonté de Dieu par la médiation de la volonté de son supérieur.

L'enjeu est des plus importants, et s'il ne s'agissait pas d'entrer par là plus intensément dans le dessein de Salut le vœu de religion serait tout simplement un retour à une forme religieuse d'esclavage. Il serait même une lâcheté, le refus de prendre délibérément en mains l'organisation de sa propre vie. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi

tant de religieux n'ayant jamais réfléchi en profondeur sur le sens de leur engagement sont d'éternels adolescents, dépourvus de toute initiative, qu'aucune grande cause ne réussit à enflammer. On ne fait pas profession d'obéissance pour « se laisser vivre » sous la conduite de supérieurs qui prennent pour les autres les décisions, ou encore simplement pour gagner, avec toute action que l'on accomplit un peu à l'aveugle, « le mérite de l'obéissance ». Le vœu ne dispense pas de penser sa vie et son action. *Au contraire il l'exige*. Mais il interdit que l'ultime décision soit prise sans un recours à la volonté du supérieur. Non pas pour que celui-ci se contente de donner son « placet » — on retomberait alors dans la conception du supérieurat que nous avons fortement critiquée — mais pour qu'il juge de la conformité ou non du désir du religieux avec la volonté divine telle que les Constitutions et les talents personnels la précisent. Le religieux devra se conformer, généreusement et fidèlement, à ce jugement. Ce sera la matière de son acte d'obéissance. Il *communiera* à l'acte prudentiel de son supérieur, acte par lequel ce dernier *obéissait* à la volonté divine.

Voilà en quoi consiste la prudence du religieux. Le jugement ultime qui commandera son action vient de son supérieur. Mais, dans la lumière du mystère du Christ, il estime que ce n'est là ni une démission, ni une solution de facilité susceptible de lui donner toujours au moins une certitude, celle qu'il ne se trompe jamais en obéissant, comme le répètent à l'infini les sermons de retraites et les livres pieux. Tout au contraire, il y voit le moyen privilégié de *communier* à l'attitude pascale du Christ, attitude qui sauve le monde. Si — comme Jésus — il pouvait percevoir avec netteté le vouloir précis de Dieu, ou si le texte des Constitutions traçait une fois pour toute la ligne à suivre en chaque circonstance, il ne lui serait pas nécessaire de recourir à un autre homme. Mais parce qu'il sait que, dans son plan, Dieu veut que le Salut soit une œuvre communautaire et fraternelle, que l'homme ait besoin de son frère pour déceler avec certitude ses desseins dans l'immédiat de l'action, il s'en remet à la décision de celui qui a été placé dans ce but à la tête de la communauté et qui reçoit à cet effet une aide spéciale du Seigneur. Il obéit, après avoir très souvent, voire normalement, lui-même pensé son action et mis son supérieur au courant de ce qu'il estimait raisonnable de faire. Il sait que ce supérieur — du moins dans la conception que nous présentons ici — recherche la volonté *précise* du Seigneur sur lui et qu'il y obéit avec droiture, sans tomber dans un culte de la lettre pour la lettre. Ce n'est donc pas à une volonté arbitraire, ni à l'ordre d'un dictateur, ni aux impératifs de celui qui ne voit que la Règle, qu'il se soumet. Le faire serait fort loin de l'authentique obéissance évangélique. Il dit oui à la volonté de celui qui, pour lui et au service de sa perfection person-

nelle, a scrupuleusement recherché la volonté de Dieu et qui y obéit. Il *communie* à la volonté précise de Dieu (pour telle circonstance très concrète du *Hic et nunc*) par la médiation de l'*obéissance* de son supérieur à cette volonté. Ainsi, *communiant* dans la fidélité et la générosité à l'ordre donné, il trouve le vouloir divin non pas uniquement dans les jugements de sa propre conscience mais dans un de ses frères. L'Évangile ne nous a-t-il pas appris que nous ne rencontrons concrètement le Christ que dans nos frères ?

Prise dans sa totalité, l'obéissance religieuse nous apparaît donc comme le point de rencontre de l'obéissance *du* supérieur et de l'obéissance *au* supérieur. Elle est la communion de ces deux obéissances, toutes deux soudées entre elles par la *communion* au dessein du Père. Alors, le supérieur retrouve sa vraie place qui est, on le voit, essentielle. Il se situe à la proue de l'engagement de la communauté entière et de son désir de vivre une *qualité* de charité qui réponde à celle de Dieu *pour l'aujourd'hui de l'Eglise*.

Soulignons ici comment une certaine méthode d'assignation des religieux nous paraît bien peu évangélique. On se contente de déplacer les personnes, un peu comme des pions sur un échiquier, sans leur fournir la moindre explication, sans indiquer les mobiles — soit de l'ordre du bien commun, soit de celui du bien particulier — qui l'expliquent. Et alors, que de vies religieuses déchirées, que d'âmes tourmentées à la recherche de la faute possible qui a pu provoquer un changement important de fonction, que de religieux engagés qui s'enfoncent dans une médiocrité malsaine parce qu'ils pensent qu'ils n'ont plus la confiance de leurs supérieurs. Pour couvrir cette méthode on multiplie les clichés « mérite de l'obéissance », « héroïsme du surnaturel », « renoncement aux vues terrestres », « regard de foi », « élévation au-dessus du sensible », etc. On oublie l'essentiel, qui se résume en ceci : l'obéissance est *au service* de la *qualité* de la charité. Jamais le refus de dire la vérité à une personne en cause ne peut normalement servir — chez des adultes responsables — à cette éducation de la *qualité* de l'amour divin. Le religieux *doit* obéir, nous ne pouvons aucunement mettre ce point en doute. Toutefois il a le droit — en tant que personne d'abord, puis en tant que membre vivant du Christ Jésus — de connaître les motifs de la décision de son supérieur, surtout si l'ignorance de tels motifs provoque en lui une crise qui met en jeu sa marche vers la perfection. Les supérieurs — tout comme les Constitutions — sont *au service* du religieux : il est entré en religion pour trouver la perfection évangélique, et ils sont suscités par Dieu comme instruments pour le conduire jusque là. Il ne faudrait pas qu'ils l'oublient.

En écrivant ces lignes nous savons que nous heurtons beaucoup d'idées et beaucoup de méthodes. Mais trop de confidences nous ont

montré la gravité de la situation sur ce point dans beaucoup d'Instituts pour que nous hésitions à le dire. D'autant plus que la logique de la théologie de l'obéissance que nous développons ici nous amène à ces conclusions. Une *obéissance qui ne respecte plus la dignité du jugement humain de l'inférieur et qui — souvent pour couvrir le peu de courage du supérieur — tâche de voiler sous des motivations surnaturelles de simples actes de prudence tout humaine n'est pas parfaitement évangélique* : au lieu de mener à la perfection, au lieu d'éduquer à une *qualité* spécifique de charité, elle éteint peu à peu l'enthousiasme et crée des générations de blasés. Car on n'éduque que des hommes, et le surnaturel, loin de détruire le naturel ou d'en faire fi, se fonde dessus : la nature vient de Dieu et elle est le premier et tout fondamental appel inscrit par le Créateur dans sa créature. L'obéissance appelle non l'ignorance mais la lucidité, la *communio* veut la limpidité et la franchise.

Tout n'est cependant pas dit de l'obéissance de l'inférieur lorsque l'on a ainsi évoqué la relation, première, essentielle et radicalement irremplaçable, qui l'unit au supérieur. Il est également lié à la communauté de ses frères. Car son obéissance se vit — on a souvent trop tendance à l'oublier — à l'intérieur de cet autre élément essentiel à la définition même de la vie religieuse et que l'on appelle la vie commune. Elle n'est pas un simple duo entre un supérieur et un inférieur : mais au contraire une relation entre le supérieur *d'une communauté* et un frère *de cette communauté*, dans la lumière de la fin spécifique *de cette communauté*. Non seulement le religieux met en jeu par son obéissance la *qualité* même de la charité de sa communauté (qui — nous l'avons rappelé plus haut — dépend de la valeur de chacune des personnes qui la composent) mais encore celle-ci a ce que l'on peut appeler « des droits » sur lui, auxquels il a le devoir de se conformer. A condition de bien entendre le mot « droit », d'y voir (l'expression n'est nullement équivoque) un droit de la charité.

Ce sont d'abord des « droits » la concernant elle-même, avec sa vie propre, son activité apostolique et la mise en œuvre de certaines structures nécessaires à l'épanouissement de chacun, de ses membres. Si plus haut nous disions que la Règle et le supérieur se trouvaient au service de chaque religieux, il ne faut cependant pas oublier la contre-partie : à son tour le religieux est au service de chacun de ses frères et du groupe tout entier. Car la vie religieuse est un mystère de *communio*. Une osmose s'établit entre le don de la communauté à l'individu et celui de l'individu à la communauté. Sous prétexte de respecter sa personnalité et sa vocation individuelle, le religieux ne peut pas compromettre le bien de l'ensemble, tout comme — nous l'avons montré — sous prétexte de faire respecter en perfection la

discipline commune le supérieur ne peut pas étouffer la vocation personnelle du religieux. Equilibre délicat que seule la charité peut assurer.

C'est précisément la *qualité* de cette charité qui dessine, à ce plan, le visage évangélique de la communauté. Et la couleur de la vie spirituelle d'une maison religieuse se mesure à la profondeur de cette charité que nous appelons — faute de terme approprié — la *charité de vie commune*. Elle exige, et de la part de l'ensemble et de la part des individus, de lourdes renoncations, toujours fructueuses cependant si elles sont acceptées face au mystère de l'*Agapè* de Dieu. Car une décision ainsi prise en ce climat de *charité de vie commune* (au cœur duquel se situe normalement, comme ferment, le supérieur), si elle est souvent douloureuse, laisse pourtant le cœur pacifié et permet aux énergies apostoliques de se déployer à fond, en dépit de la renonciation à ce qui semblait la solution idéale. Là encore, quoique d'une autre façon, le religieux a trouvé dans ses frères l'authentique volonté de Dieu.

On voit alors la place, à notre avis irremplaçable, que doit prendre à ce plan dans la vie d'une communauté soit le chapitre des coupes (à condition qu'on le repense et que l'on sorte de l'ornière où il se trouve actuellement dans la presque totalité des grands ordres) soit la révision commune de vie sous la présidence du supérieur. Car alors, dans une confrontation fraternelle, franche et sans détours, face à l'Évangile et aux Constitutions qui le précisent en relation à la fin visée, chacun se juge et se fait juger en fonction tout à la fois de sa sanctification personnelle et du bien commun de l'ensemble. Bien des illusions se dissipent, bien des attitudes se corrigent dans ce face à face avec des frères qui partagent notre vie quotidienne et qui nous connaissent souvent plus que nous ne le soupçonnions. De plus, la communauté y perçoit, de façon réaliste, son authentique degré de charité, découvre ses limites, s'affirme à elle-même les mesures qui s'imposent pour sa fidélité à l'Évangile. Les vocations personnelles, les charismes propres, peuvent alors se situer et se jauger dans une prise de conscience aiguë, et faite en commun, de leur véritable milieu. On ne les détruit pas, on ne les met pas non plus (comme cela arrive très souvent) hors des préoccupations du groupe en laissant un tel et un tel faire ce qu'ils veulent. Tout au contraire, on les assume, mais en essayant de les intégrer, le plus étroitement et le plus vraiment possible, dans l'engagement commun de la communauté comme telle. Chapitre et révision nous semblent être l'acte par excellence de cette *charité de vie commune* dont nous parlions. Même si le supérieur n'intervient pas positivement, le religieux qui a vraiment le sens de la vie religieuse se sent comme poussé du dedans à *obéir* à cette voix du Seigneur s'adressant à lui par l'amour de ses frères. Ajoutons que

le supérieur peut alors exercer avec plus de facilité et de sécurité sa si délicate mais si importante fonction : en deçà de sa propre volonté (qui a toujours le dernier mot) il sent l'opinion de l'ensemble. Il gouverne en *communio*n avec le jugement de ses frères, ce qui — empressons-nous de le dire pour éviter des équivoques — n'implique nullement qu'il doive se contenter d'approuver ce que ses religieux ont décidé. *Communio*n ne s'identifie pas à *démagogie* !

Mais la communauté a aussi sur le religieux des « droits » concernant sa sanctification individuelle. Elle a le « droit » de vouloir par tous les moyens qui lui sont permis et qui ne briment pas la conscience, qu'il soit fidèle à sa vocation. Car il lui appartient. Par sa profession, il a librement choisi de faire de sa recherche personnelle de perfection une réalité accomplie en commun, en union à une famille de frères. Il a comme confié à ces frères la charge de le mener au degré de charité que Dieu l'appelle à atteindre. Pourquoi ? En grande partie parce qu'il avait conscience de sa fragilité, et qu'il présentait que l'appui des autres le pousserait au-delà de ses démissions et de ses tentations de recul. La plénitude évangélique va d'ordinaire de pair avec la communion de charité fraternelle dont la *charité de vie commune* est une forme privilégiée. Il a donc, par le fait même, demandé à sa communauté (et non seulement à son supérieur) d'exercer envers lui une certaine contrainte afin qu'en dépit de ses lassitudes et de ses déceptions il atteigne son but. Au jour de la profession, un quasi-contrat s'est en quelque sorte conclu en ce sens, et des « droits » mutuels ont été créés. La sanctification du religieux devient ainsi l'affaire de la communauté, en vertu de l'acte libre, conscient, mûrement réfléchi par lequel il s'est donné à elle. Elle a donc le « droit » de l'exiger de lui, sous le mode propre à la *charité de vie commune* évidemment, non à la façon dont cela se passe dans le domaine de la stricte justice humaine. Et ce « droit » appelle une obéissance.

Sur ce point encore il faut avouer que nos communautés pèchent souvent par défaut. Certes, l'exercice de ce « droit » exige énormément de doigté, de jugement, de prudence, et ce n'est pas par un recours perpétuel aux lois qu'on s'en acquitte. Il s'agit d'une attitude, toute de compréhension et d'ouverture, informée par une authentique charité évangélique avec la dimension de miséricorde et de pardon qui l'auréole. Mais, précisément, la charité parvient toujours à s'infiltrer dans les cœurs, surtout si elle s'accompagne de discrétion. Or dans beaucoup de nos maisons religieuses on ne ressent pas cette poussée dynamique, émanant de l'ensemble, et portant chacun vers la perfection. Nous vivons d'ordinaire côte à côte, menant extérieurement la même existence rythmée par les mêmes exercices et tendue vers la même fin, mais pourtant nous n'avons guère entre nous, en ce qui concerne la profondeur de notre union au Seigneur, d'autre

lien de communauté que cet extérieur de la Règle. Nous nous rejoignons fort rarement par le dedans, par la qualité de charité. D'ailleurs, en plusieurs milieux on se méfie de tout ce qui ressemble à des relations d'amitié, par crainte que cela conduise à des excès égratignant quelque peu le vœu de chasteté. Comme si celui-ci n'était pas au service d'une charité bien concrète... Lorsqu'un frère commet quelque faute plus grave contre la Règle ou se laisse aller à une conduite loin d'être irréprochable, au lieu de sentir l'affection de ses frères l'entourer, le prendre en charge, il voit au contraire souvent se desserrer lentement les liens de la communauté. Comme pour se préserver, celle-ci l'excommunie jour après jour davantage. Parfois la suspicion s'étend à ceux qui osent encore le fréquenter. On se donne bonne conscience en en appelant à l'autorité du supérieur dont, se dit-on, c'est la fonction.

N'est-ce pas plutôt l'inverse qu'il fallait faire ? L'aimer — non pas simplement théoriquement, « en Dieu », « dans la prière », mais concrètement — et dans la vérité de cet amour le remettre face au Seigneur. Non pas lui imposer du dehors et dans un style pharisaïque les impératifs de la loi, ce qui dans un cœur déjà ulcéré ne peut que provoquer une réaction d'agressivité, mais le laisser porter par l'Évangile, un Évangile vécu. La communauté existe, en effet, non pour accueillir une poignée d'hommes déjà parfaits, mais au contraire comme une école de perfection pour des chrétiens encore et toujours fragiles, jamais à l'abri d'une chute. Par elle, par sa *qualité* de charité, le Seigneur Jésus parle aux meilleurs, aux plus faibles, à ceux qui traversent une crise. Ceux-ci — s'ils ont vraiment compris que dans cet amour de leurs frères s'exprime la révélation de l'*Agapè* divine et son appel — obéissent alors à cette volonté fraternelle. Ce qui ne vaut pas uniquement des membres en difficulté mais de tout religieux. La volonté divine et ses exigences d'obéissance passent par les exigences de la communauté. Dans ce que nous avons appelé la *charité de vie commune* celle-ci a « le droit » et le « devoir » corrélatif d'imposer à chaque frère (de la façon que nous venons de rapidement présenter et qui est celle de l'Évangile avec sa douceur, son respect de la liberté des consciences, sa patience et sa discrétion) sa volonté de perfection. Sinon elle faillit à sa vocation. Le religieux vraiment attentif aux appels de son Seigneur *obéit* à cette exigence de sa communauté ; cela fait essentiellement partie de son mystère d'obéissance évangélique.

Le chapitre conventuel, la révision de vie commune, la discussion des points cruciaux de la vie religieuse en fonction de conditionnements concrets de l'engagement, prennent de nouveau ici leur importance. Loin de constituer des appendices trop désuets (comme le disent du chapitre de jeunes religieux) soit trop au goût de la mode

(comme le disent de la révision et de la discussion des religieux plus âgés), ils sont les moyens par excellence d'écouter cette volonté de Dieu s'exprimant par l'amour des frères. A condition qu'ils se déroulent dans un esprit évangélique, non dans le formalisme comme c'est le cas du ronronnement de tant de chapitres conventuels où chacun débite un catalogue standard de manquements à la Règle. Loin de favoriser un démagogisme opposé à l'obéissance religieuse, ils donnent au contraire à cette dernière toute sa matière. Ils lui permettent d'être vraiment une *communio*n, épousant intégralement tous les chemins que prend la volonté de Dieu pour rejoindre le chrétien. Le Christ ne s'est pas contenté de la saisie intérieure qu'il avait des desseins de son Père, il les a lus aussi dans l'histoire, les aspirations de son Peuple. De même le religieux écoute la voix du Père dans celle de ses frères. *Il ne serait pas totalement obéissant s'il négligeait de se mettre à l'écoute non seulement de son supérieur mais aussi de sa communauté.*

\*  
\* \*

L'obéissance religieuse se révèle, au terme de cette étude, comme beaucoup plus large que ce que l'on met d'ordinaire sous ce vocable. Elle se définit par sa tension vers la *communio*n la plus parfaite possible avec la volonté divine mais telle qu'exprimée et par un supérieur et par une communauté, eux-mêmes totalement à l'écoute des desseins de Dieu. Elle cherche partout la voix de Dieu, elle pousse le chrétien qui se lie par elle à ne jamais se croire quitte, fût-il le plus observant des religieux. Car l'Évangile nous a appris que Dieu s'exprimait de mille façons, qu'il parlait par les événements quotidiens, par le cœur et la bouche des autres hommes. Aucun ne peut se vanter de l'avoir entendu *une fois pour toutes*, ni penser que le choix d'une Règle donnée et la profession de s'y conformer suffisent pour que l'on puisse se dire parfaitement obéissant à son dessein. Par le vœu d'obéissance on ne fait en quelque sorte que tendre au-dessus de sa vie un réseau d'antennes permettant de capter avec plus d'aisance et de certitude les multiples appels du Seigneur. Et ces appels sont lourds de leurs propres exigences.

Mystère donc que l'obéissance, Mystère difficile à vivre, aussi bien pour le supérieur, pour l'inférieur que pour la communauté entière. On comprend que les Pères de l'Église y aient vu une approche du martyre. Dans le Peuple de Dieu lourdement en marche elle se veut à la fine pointe. Espérons qu'on n'émousse pas trop cette pointe...